

L'acheteur peut utiliser l'autorisation pour l'acquisition des produits restants auprès d'autres opérateurs agréés.

Art. 11. — Un état détaillé des autorisations délivrées, précisant notamment la nature et les quantités des produits enlevés, est transmis mensuellement par le directeur chargé de l'énergie de la wilaya :

- au ministère chargé de l'énergie ;
- aux services de sécurité territorialement compétents.

Art. 12. — En cas de cessation d'activité, les personnes physiques ou morales citées à l'article premier du présent arrêté, en possession de matières et produits chimiques dangereux, informent immédiatement l'autorité de délivrance de l'autorisation visée à l'article 2 ci-dessus.

L'autorité précitée définit aux intéressés les prescriptions à suivre en matière de délais pour effectuer les opérations de cession.

A l'issue du délai visé à l'alinéa ci-dessus, les matières et produits chimiques dangereux non vendus ou non cédés feront l'objet de mesures conservatoires.

Art. 13. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaâbane 1435 correspondant au 19 juin 2014.

Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et des collectivités locales

Tayeb BELAIZ

Le ministre
de l'énergie

Youcef YOUSFI

Pour le ministre
de la défense nationale

Le vice-ministre de la défense nationale, chef d'état-major de l'Armée Nationale Populaire

Le général de corps d'armée

Ahmed GAID SALAH

Le ministre
de l'industrie et des mines

Abdesselem BOUCHOUAREB

ANNEXE I

Demande d'autorisation d'acquisition de matières et/ou produits chimiques dangereux sur le marché national

(1)

Né(e) le

Nationalité

Adresse personnelle.....

Adresse du lieu d'utilisation et / ou de stockage des matières et produits chimiques dangereux objet de la demande

Profession ou activité exercée.....

Sollicite une autorisation pour l'acquisition sur le marché national des matières et/ ou produits chimiques dangereux figurant sur la liste ci-jointe.

Ces matières et/ou produits sont destinés à (2).....

.....

Le soussigné certifie sur l'honneur que les informations portées sur la présente demande sont exactes.

Fait à..... le.....

(Cachet et signature)

(1) Mentionner les noms et prénoms ou la raison sociale du demandeur ;

(2) Indiquer les fins auxquelles sont destinées les matières et/ou produits objet de la demande.

**LISTE DES MATIERES ET/OU PRODUITS CHIMIQUES
DANGEREUX OBJET DE LA DEMANDE**

DESIGNATION ET ADRESSE DU DEMANDEUR :

.....
.....

N° ONU	DESIGNATION TECHNIQUE (1)	AUTRES DESIGNATIONS	CONCENTRATION OU CAPACITES (RECIPIENTS)	QUANTITE

Le soussigné certifie sur l'honneur que les informations portées sur le présent tableau sont exactes.

Fait à.....le.....

(Cachet et signature)

ANNEXE II

WILAYA DE (1)

Direction de l'énergie

**RECEPISSE DE DEPOT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION
DE MATIERES ET/OU PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX**

Le..... (2)

Adresse du lieu d'exercice de l'activité

A déposé le auprès de la direction de l'énergie de
la wilaya de

Une demande d'autorisation d'acquisition sur le marché national de matières et/ou produits chimiques dangereux.

Ce récépissé ne vaut en aucune manière une autorisation d'acquisition.

Fait à..... le.....

(Signature)

(1) Préciser la wilaya

(2) Nom et prénoms ou raison sociale